TITRE :	Soutien à l'égard d'EnfantsPortésDisparus.ca : le centre de ressources canadien sur les disparitions d'enfants
OBJET :	Protection de l'enfance / Sécurité communautaire
PROPOSEUR(E) :	Shining Turtle, Chef, Première Nation de Whitefish River, ON
COPROPOSEUR(E) :	Keith Knott, Chef, Première Nation de Curve Lake, ON
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Un nombre alarmant d'enfants des Premières Nations ont tragiquement disparu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

B. Les Premières Nations ont demandé aux gouvernements de fournir des ressources et un soutien aux familles pour les aider à poursuivre la recherche de leur enfant disparu et de financer la mise en œuvre de mesures de prévention destinées à protéger les enfants dans les communautés et les centres urbains.

C. Les Premières Nations ont travaillé avec le Centre canadien de protection de l'enfance à l'amélioration des services et à l'élaboration de services et de stratégies de prévention et de soutien.

D. Le Centre canadien de protection de l'enfance est un organisme voué à la protection individuelle de tous les enfants qui lutte contre la violence faite aux enfants par l'intermédiaire de programmes et de services destinés à la population canadienne. Son action se manifeste par des activités de sensibilisation et des programmes d'éducation axés sur la sécurité personnelle.

E. EnfantsPortésDisparus.ca a été lancé en mai 2011. Il propose aux familles des ressources supplémentaires pour chercher leur enfant disparu ainsi que des services centralisés. Les familles peuvent déclarer la disparition de leur enfant et obtenir l'aide d'un travailleur en service social individualisé et de l'information utile sur la prévention des disparitions.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 14e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

F. EnfantsPortésDisparus.ca travaille en partenariat avec les organismes d'application de la loi du Canada et d'autres intervenants à la recherche des enfants disparus et propose des outils en ligne, tels qu'un plan d'intervention communautaire téléchargeable qui comprend un guide décrivant point par point les mesures que doivent prendre les collectivités pour coordonner les activités de recherche en cas d'une disparition d'enfant.

G. EnfantsPortésDisparus.ca donnera une vue d'ensemble nationale des questions relatives aux disparitions d'enfants et présentera une approche coordonnée pour les activités de recherche. L'organisme compte se renforcer au moyen des nouvelles technologies et mieux coordonner la diffusion rapide et efficace des messages d'alerte.

H. Le Centre canadien de protection de l'enfance a mis sur pied un conseil consultatif des Autochtones et des Premières Nations en partenariat avec l'Assemblée des Chefs du Manitoba et des dirigeants et communautés des Premières Nations afin de s'assurer que les points de vue et les besoins des Autochtones et des Premières Nations sont pris en compte dans les stratégies publiques d'information et de sensibilisation ainsi que dans la prestation de services.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent pleinement EnfantsPortésDisparus.ca ainsi que les nombreuses activités d'information publique et les nombreux programmes d'information sur la sécurité personnelle mis en œuvre par le Centre canadien de protection de l'enfance.
2. S'engagent à travailler avec le Centre canadien de protection de l'enfance afin de s'assurer que leurs citoyens et communautés respectifs sont informés de l'existence de ces initiatives importantes en matière de protection des enfants et qu'ils ont accès à l'information et aux outils.
3. Enjoignent le Chef national et l'Assemblée des Premières Nations de contribuer aux efforts de sensibilisation visant à faire connaître l'existence des outils et ressources fournis par EnfantsPortésDisparus.ca et d'en faciliter la diffusion.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 14e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL